

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 5 octobre 2021**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 89 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Marie BATOUX représentée par Joël CANICAVE - Julien BERTEI représenté par Mireille BALLETTI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Emilie CANNONE représentée par Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lyece CHOULAK représenté par Catherine VESTIEU - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Audrey GARINO représentée par Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH représentée par Sébastien BARLES - Sébastien JIBRAYEL représenté par Roland CAZZOLA - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHER - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par David GALTIER - Anthony KREHMEIER représenté par Laure ROVERA - Hervé MENCHON représenté par Pierre LEMERY - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Emmanuelle CHARAFE - Cédric DUDIEUZERE - Bruno GILLES - Vincent KORNPROBST - Eric LE DISSIS - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Michèle RUBIROLA - Martine VASSAL.

**Etaient représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :**

Monsieur Jean-Marc COPPOLA représenté par Monsieur Pierre HUGUET à 15h30

**Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :**

Madame Sabine BERNASCONI à 16h29 - Madame Nadia BOULAINSEUR à 16h13 - Madame Sophie CAMARD à 15h42 - Madame Laure-Agnès CARADEC à 15h55 - Monsieur Jean-Marc COPPOLA à 15h30 - Madame Sandrine D'ANGIO à 16h04 - Monsieur Lionel DE CALA à 16h15 - Madame Samia GHALI à 16h13 - Monsieur Denis ROSSI à 15h38 - Monsieur Georges ROSSO à 15h56 - Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT - Monsieur Jean-Yves SAYAG à 16h16 - Monsieur Patrick AMICO à 17h00 - Monsieur Sébastien BARLES à 17h00 - Madame Nassera BENMARNIA à 17h00 - Monsieur Joël CANICAVE à 17h00 - Monsieur Roland CAZZOLA à 17h00 - Madame Mathilde CHABOCHE à 17h00 - Madame Lydia FRENTZEL à 17h00 - Madame Agnès FRESCHER à 17h00 - Madame Sophie GUERARD à 17h00 - Monsieur Pierre HUGUET à 17h00 - Madame Christine JUSTE à 17h00 - Monsieur Pierre LEMERY à 17h00 - Madame Jessie LINTON à 17h00 - Madame Anne MEILHAC à 17h00 - Monsieur Eric MERY à 17h00 - Madame Marie MICHAUD à 17h00 - Madame Férouz MOKHTARI à 17h00 - Monsieur Lourdes MOUNIEN - Madame Lisette NARDUCCI à 17h00 - Monsieur Yannick OHANESSIAN à 17h00 - Monsieur Christian PELLICANI à 17h00 - Madame Perrine

**Signé le 5 Octobre 2021**

**Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
VOIMOB 012-392/21/CT

PRIGENT à 17h00 - Madame Pauline ROSSELL à 17h00 - Madame Laure ROVERA - Monsieur Eric SEMERDJIAN à 17h00 - Madame Aïcha SIF à 17h00 - Monsieur Jean-Marc SIGNES à 17h00 - Monsieur Gilbert SPINELLI à 17h00 - Monsieur Etienne TABBAGH à 17h00 - Madame Nathalie TEISSIER à 17h00 - Monsieur Marcel TOUATI à 17h00 - Madame Catherine VESTIEU à 17h00 - Madame Anne VIAL à 17h00.

Signé le 5 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**VOIMOB 012-392/21/CT**

**■ CT1 - Délégation de Service Public pour l'exploitation des parkings Timone et Blancarde à Marseille - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes**

**Avis du Conseil de Territoire**

**DPMOD 21/19779/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération TRA 013-7102/19/CM du 24 octobre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe de la Délégation de Service Public, sous forme d'affermage d'une durée de 7 ans, comme mode de gestion des parkings Timone et Blancarde, sis à Marseille.

Sur cette base, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 Octobre 2019 aux JOUE, BOAMP, et le 1<sup>er</sup> novembre 2019 au Moniteur.

La procédure présente un caractère « restreint » de sorte que le dossier de consultation a été mis à la disposition des seuls soumissionnaires admis à présenter une offre

La date limite de remise des dossiers de candidatures a été fixée au 2 décembre 2019 à 16h30.

La Commission Concession s'est réunie le 3 décembre 2019 et a procédé à l'ouverture des plis déposés par les cinq candidats suivants :

- **Effia Stationnement ;**
- **Indigo Infra**
- **QPark France ;**
- **SAGS ;**
- **Interparking.**

La Commission s'est réunie le 16 janvier 2020 en vue de sélectionner les Candidats admis à présenter une offre. L'analyse a conclu que les cinq candidats offraient des garanties techniques, économiques et financières satisfaisantes les rendant aptes à présenter des offres compétitives pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers pour l'exploitation des parkings Timone et Blancarde.

Le dossier de consultation a été mis à disposition des quatre soumissionnaires admis à présenter une offre via la plateforme de dématérialisation le 2 juillet 2020.

A la date limite de remise des offres, soit le 21 septembre 2020 à 16h30, trois plis ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation.

L'ouverture des offres s'est tenue le 21 septembre 2020 à 16h35. Les soumissionnaires ayant remis une offre sont, dans l'ordre de dépôt :

**Signé le 5 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021**

- **Q-Park ;**
- **SAGS ;**
- **Indigo Infra.**

Suite à l'avis formulé par la Commission Concession, en date du 16 décembre 2020, une phase de négociations a été engagée avec l'ensemble des soumissionnaires. Le rapport joint en annexe, établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte du déroulement de la procédure.

Il présente les motifs de choix du soumissionnaire retenu par l'autorité habilitée à signer la convention, soit la société QPARK. Celle-ci s'est engagée à créer, dans un délai de deux mois à compter de la notification du contrat, une société dédiée à l'exécution de la délégation, qui lui sera substituée dans ses droits et obligations en qualité de délégataire.

Ce rapport présente également les principales caractéristiques et l'économie générale du contrat de Délégation de Service Public qu'il est proposé de conclure avec le soumissionnaire retenu.

La durée du contrat d'affermage est fixée à 7 ans à compter de sa prise d'effet, pour tenir compte de l'amortissement des investissements demandés au délégataire. Le contrat de Délégation de Service Public confie à l'attributaire l'exploitation des parkings Timone et Blancarde sis à Marseille, à ses risques et périls. Le délégataire se rémunérera à titre principal par la perception des tarifs sur les usagers.

Les tarifs sont listés en annexe 11 du contrat. Ils sont révisés chaque année selon une formule d'indexation définie contractuellement. Au titre de la mise à disposition des équipements, le délégataire versera annuellement à la Métropole une redevance annuelle révisable, composée d'une part fixe et d'une part proportionnelle au chiffre d'affaires global hors taxe.

Au vu de l'exposé qui précède et du rapport annexé, il est proposé au Conseil de la Métropole :

- d'approuver le choix du délégataire pour l'exploitation des parkings Timone et Blancarde, sis à Marseille ;

d'approuver le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes dont les principales caractéristiques et l'économie générale sont décrites dans ledit rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

**Signé le 5 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021**

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération TRA 012-7101/19/CM du 24 octobre 2019 par laquelle le Conseil de la Métropole a approuvé le principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation des parkings République et Phocéens ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 octobre 2019 ;
- Les Procès-verbaux de la Commission Concession de délégation de service public.

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire de Marseille-Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur la Délégation de Service Public pour l'exploitation des parkings Timone et Blancarde à Marseille - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 5 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021